P.V. n° 12

Président : M. CURIDA.
Présents : MM. BORDIER – DEMARQUE – MARTINEZ – RENAUT.
Excusés : MM. CONNAN - GUITON.
Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT - SAVIGNAT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 110 euros.

1- CHALLENGE NATIONAL U18 FUTSAL 2023/2024 – FINALE REGIONALE

FINALE REGIONALE – le dimanche 17 mars 2024

Finale Régionale – *à PESSAC (Gironde) Salle du COSEC*

Match N°	Horaire	Match	Score		Tirs au but	
1	14h00	GIRONDINS FUTSAL / R.C. CHAMBERY	1	3		
2	14h30	R.C. CHAMBERY / G.J. NEUVIC ST-LEON G.V. LIMENS J.S.A.	2	2	1	0
3	15h00	A.J. AULNAYSIENNE FUTSAL / G.J. NEUVIC ST-LEON G.V. LIMENS J.S.A.	0	1		
4	15h30	GIRONDINS FUTSAL / A.J. AULNAYSIENNE FUTSAL	2	0		
5	16h00	G.J. NEUVIC ST-LEON G.V. LIMENS J.S.A. / GIRONDINS FUTSAL	5	0		
6	16h30	R.C. CHAMBERY / A.J. AULNAYSIENNE FUTSAL	5	1		

La commission homologue les résultats de cette Finale Régionale et transmet à la F.F.F. le club vainqueur : **R.C. CHAMBERY** qui est **qualifié pour la Phase Qualificative Nationale (gérée par la F.F.F.) et qui disputera son tournoi à Toulouse (avec 3 autres équipes) le samedi 6 avril 2024.**

2- CHALLENGE NATIONAL FEMININ FUTSAL 2023/2024 – FINALE REGIONALE

Cette **Finale Régionale** sera disputée sous forme de **2 plateaux** (de **3** et **5** équipes avec formule championnat et réparties par groupes géographiques afin de limiter les déplacements).

Les équipes classées à la première place de chacun des 2 plateaux seront qualifiées pour la Phase Qualificative Nationale qui sera ensuite gérée par la F.F.F. avec la désignation par notre Ligue d'un lieu pour accueillir l'un des 4 tournois le samedi 20 avril 2024.
A cette occasion, dès communication par la F.F.F. des 4 équipes qualifiées, il leur sera proposé de séjourner au Rond Central au Haillan, notamment en cas d'éloignement kilométrique.

FINALE REGIONALE – à disputer le samedi 30 mars 2024.

Plateau 1 : à LIMOGES (Haute-Vienne) – Gymnase Henri Normand.

Equipes présentes	Départements
1. **AURENCE-ROUSSILLON F.C.**	Haute-Vienne (17)
2. **E.S. USSEL**	Corrèze (19)
3. **A.S. DE LA BAIE**	Charente-Maritime (17)

Ordre des rencontres :
1-2 ; 1-3 ; 2-3.
(Voir tableau des rencontres).

Plateau 2 : à PESSAC (Gironde) – Salle du COSEC.

Equipes présentes	Départements
1. **S.C. LA BASTIDIENNE**	Gironde (33)
2. **SELECAO UNITED D'ARTIGUES P.B.**	Gironde (33)
3. **PESSAC F.C.**	Gironde (33)
4. **LES COQS ROUGES BORDEAUX**	Gironde (33)
5. **AVIRON BAYONNAIS**	Pyrénées-Atlantiques (64)

Ordre des rencontres :
1-2 ; 3-4 ; 5-1 ; 2-3 ; 4-5 ; 1-3 ; 2-4 ; 3-5 ; 4-1 ; 5-2 (Voir tableau des rencontres).

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2023/2024, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Nombre de joueuses : Chaque équipe sera composée de 5 joueuses et de 7 remplaçantes, gardienne de but comprise. Pour toutes les joueuses, les remplacements sont volants. Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Maillots et chaussures : Chaque club devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçantes et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les protège-tibias, brassard de la capitaine sont obligatoires et les bijoux sont interdits.

Secours : Chaque équipe se munira de sa trousse d'urgence de premiers secours.

Qualifications :
Pour participer à l'épreuve, les joueuses licenciées Futsal ou Libre doivent être régulièrement qualifiées pour leur club à la date de la rencontre.
Les joueuses doivent être licenciées Seniors, U20 F. et U19 F. avant le 1er février de la saison en cours. Les joueuses licenciés U18 F. peuvent également participer à ce Challenge à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.
Les joueuses licenciées U17 F. et U16 F. ne sont pas autorisées à participer à ce Challenge.
Une joueuse ne peut participer à la compétition que pour un seul club.
Le nombre de joueuses mutées est indiqué à l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.
Le nombre de joueuses étrangères non ressortissantes de l'Union Européenne ou de l'espace Economique Européen ou de pays ne disposant pas d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne est limité à 2.
Les arbitres exigent la présentation des licences et vérifient l'identité des joueuses. Quelle que soit la phase concernée, se disputant sous forme de tournois, une joueuse ne présentant pas de licence ne peut participer.
Les dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux ne sont pas applicables.

Durée des rencontres :
2 x 15 minutes en temps déroulé (pour le plateau 1 à **3 équipes**).
1 x 15 minutes en temps déroulé (pour le plateau 2 à **5 équipes**).
1 temps mort d'une minute par rencontre et par équipe.

En cas de résultat nul à l'issue de chaque rencontre, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but disputée suivant le principe de "**la mort subite**" : arrêt au premier écart constaté à égalité de tirs.

Arbitrage : Les 4 arbitres officiels de chaque plateau seront désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage. La LFNA prendra en charge les frais d'arbitrage.

Délégation : Un délégué (*pouvant être un membre de commission***) sera désigné sur chaque plateau** par la Commission Régionale des délégués. La LFNA prendra en charge les frais de délégation.

Feuilles de matches : Elles seront éditées et expédiées par la LFNA, puis retournées impérativement sous 48 heures à la Ligue par le club organisateur du plateau.

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.
Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2ème avertissement ou exclusion directe).

La joueuse exclue ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçantes. Elle sera de plus suspendue automatiquement pour le match suivant de son équipe.
L'équipe peut être complétée après deux minutes de jeu effectif avec l'autorisation du chronométreur ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.
Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.
Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueuses et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueuses.
En cas d'incident grave, la Commission d'organisation est habilitée à prendre toutes mesures conservatoires utiles dans le cadre du tournoi.

Vous trouverez, ci-dessous, le lien concernant la réglementation du Challenge National Féminin Futsal :

https://media.fff.fr/uploads/document/0f8e03163de40e00243f4735b37e9f7b.pdf

Pour info, il est aussi en ligne sur le site de la F.F.F.

Commission du plateau : A l'entame du plateau, une commission sera constituée pour trancher les litiges éventuels ou non-prévus par ce règlement technique. Elle aura également toute latitude pour modifier en cas de besoin le déroulement des rencontres ou l'organisation générale du plateau conformément aux règlements généraux et aux décisions en vigueur arrêtées par la section futsal de la LFNA. Elle sera composée des arbitres officiels présents et d'au moins le délégué officiel désigné. Sa décision sera exécutoire immédiatement et sans appel.

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale

BAREME DES POINTS

Résultat	Points
Match gagné à la fin du temps réglementaire	**3** Points
Match gagné sur l'épreuve des tirs au but à la suite d'un match nul	**2** Points
Match perdu sur l'épreuve des tirs au but consécutivement à un match nul	**1** Point
Match perdu à la fin du temps réglementaire	**0** Point
Forfait	**-1** Point

En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte :

- En premier lieu, du nombre de points obtenus lors du(des) match(es) joué(s) entre les clubs ex-æquo.
- En cas d'égalité de points, de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés lors des matchs qui ont opposé les équipes à départager.
- En cas d'égalité de différence de buts lors des matchs disputés entre les équipes ex aequo, du plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité, de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des matchs joués sur l'ensemble de la poule.
- En cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs, du plus grand nombre de buts marqués.
- En cas d'égalité parfaite, il sera procédé à une séance de 5 tirs aux buts (puis en cas d'égalité : mort subite) pour départager les équipes ex-æquo.

Challenge National Féminin Futsal – Saison 2023/2024

Finale Régionale – *à LIMOGES – Gymnase Henri Normand – le samedi 30 mars 2024*

Tableau des résultats – Plateau 1

Clubs	Victoires	Nuls avec victoire T.A.B	Nuls avec défaite T.A.B	Défaites	Forfaits	Points	Buts Pour	Buts Contre	Différence de buts
Aurence-Roussillon F.C.									
E.S. Ussel									
A.S. de la Baie									

Classement	
1ère	
2ème	
3ème	

Challenge National Féminin Futsal – Saison 2023/2024

Finale Régionale – *à PESSAC – Salle du COSEC – le samedi 30 mars 2024*

Tableau des résultats – Plateau 2

Clubs	Victoires	Nuls avec victoire T.A.B	Nuls avec défaite T.A.B	Défaites	Forfaits	Points	Buts Pour	Buts Contre	Différence de buts
S.C. La Bastidienne									
Seleçao United d'Artigues P.Bx.									
Pessac F.C.									
Les Coqs Rouges Bordeaux									
Aviron Bayonnais									

Classement	
1ère	
2ème	
3ème	
4ème	
5ème	

Challenge National Féminin Futsal – Saison 2023/2024

Finale Régionale – *à LIMOGES – Gymnase Henri Normand – le samedi 30 mars 2024*

Tableau des rencontres (horaires ajustables) – Plateau 1

Match N°	Horaire	Match	Score		Tirs au but	
1	14h30	AURENCE ROUSSILLON F.C. / E.S. USSEL				
2	15h15	AURENCE-ROUSSILLON F.C. / A.S. DE LA BAIE				
3	16h00	E.S. USSEL / A.S. DE LA BAIE				

Challenge National Féminin Futsal – Saison 2023/2024

Finale Régionale – *à PESSAC – Salle du COSEC – le samedi 30 mars 2024*

Tableau des rencontres (horaires ajustables) – Plateau 2

Match N°	Horaire	Match	Score		Tirs au but	
1	14h00	S.C. LA BASTIDIENNE / SELECAO UNITED D'ARTIGUES P.B.				
2	14h25	PESSAC F.C. / LES COQS ROUGES BORDEAUX				
3	14h50	AVIRON BAYONNAIS / S.C. LA BASTIDIENNE				
4	15h15	SELECAO UNITED D'ARTIGUES P.B. / PESSAC F.C.				
5	15h40	LES COQS ROUGES BORDEAUX / AVIRON BAYONNAIS				
6	16h05	S.C. LA BASTIDIENNE / PESSAC F.C.				
7	16h30	SELECAO UNITED D'ARTIGUES P.B. / LES COQS ROUGES BORDEAUX				
8	16h55	PESSAC F.C. / AVIRON BAYONNAIS				
9	17h20	LES COQS ROUGES BORDEAUX / S.C. LA BASTIDIENNE				
10	17h45	AVIRON BAYONNAIS / SELECAO UNITED D'ARTIGUES P.B.				

3/ FINALE COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL 2023/2024

La **Finale** aura lieu le samedi 15 juin 2024 dans un lieu restant à définir.
Le Pôle COMPETITIONS avait anticipé un éventuel lieu près d'ARCHACON où se dérouleront toutes les finales régionales à la même date, afin d'associer le FUTSAL aux autres compétitions.

Après un débat constructif, la C.R. FUTSAL ne voit pas un intérêt majeur dès lors que le lieu n'est pas directement accessible aux installations de GUJAN MESTRAS et ARCACHON, et souhaite entamer des démarches vers des gymnases qui accueillent régulièrement un club résident FUTSAL.

Un nouveau point des recherches sera abordé d'ici un mois avant de statuer définitivement sur ce lieu et d'entamer les démarches avec la collectivité concernée.

4/ POINT SUR LES CHAMPIONNATS FUTSAL REGIONAL 1 ET 2

Un point est fait sur les classements des championnats Futsal R1 et R2.
Le classement de Futsal R1 est très serré en haut de tableau et la lutte s'annonce serrée dans la perspective d'une qualification pour les barrages d'accession en D2 Futsal.
En Futsal R2, la poule d'accession en R1 n'en est qu'au début mais une tendance semble se dégager pour les 2 accessions (voire 3 si notre barragiste de R1 décroche l'accession en D2 Futsal).
La poule pour le maintien en R2 est très serrée et personne ne peut dire à l'heure actuelle qui sera le seul club rétrogradé (le club classé dernier).

5/ REFLEXION SUR LES FUTURS CHAMPIONNATS FUTSAL REGIONAL 1 ET 2 EN 2024/2025

Un large débat s'instaure et chacun se désole de se retrouver à chaque intersaison à devoir composer en sollicitant des clubs, via leurs Districts, afin qu'ils puissent participer au championnat Futsal R2, le nombre de « participants » définissant la structure de la compétition qui sera adoptée pour la saison concernée.

Vincent VALLET estime que le championnat R2, sous cette forme actuelle, n'a plus vocation à exister, préférant le développement des équipes et des compétitions au sein de chaque département ou à défaut sous forme d'INTERDISTRICTS, l'idée étant de se rapprocher au maximum des pôles existants pour le football féminin SENIOR, dans l'objectif de retrouver une pyramide des compétitions FUTSAL cohérente.

Cela étant, cette réflexion devra être partagée et réfléchie sur la prochaine mandature en collaboration des clubs et des instances départementales.

6/ POINT SUR LES CLASSEMENTS DES SALLES FUTSAL REGIONAL 1 ET 2

Des tableaux récapitulatifs sont fournis à la commission avec les classements des salles.
Geoffrey SAVIGNAT apporte son expertise sur les différentes salles occupées par les compétitions régionales et les axes d'amélioration afin d'obtenir un classement homogène et conforme à la règle (Futsal 3 minimum).

Pour cela, la C.R.T.I.S. va être diligentée pour mener des visites auprès des gymnases concernés, rappelant l'idée de pouvoir monter le niveau de certaines installations et éviter toute procédure règlementaire liée aux classements.
Un nouveau point sera établi en fin de saison, par club ayant acquis le droit sportif de maintien et d'accession au niveau R1 et R2 Futsal, pouvant amener la C.R. FUTSAL à ne pas engager une équipe sans installation conforme.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : competlfna@lfna.fff.fr par la messagerie Gmail, seule officielle (***pas de messagerie personnelle***).

Le Président,
Robert CURIDA

Les Secrétaires de séance,
Philippe MOUTHAUD
Vincent VALLET

Procès-Verbal validé le 22/03/2024 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT